

# Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

du retraité

## Une reconnaissance exigée

DOSSIER

**PENSIONS  
DE RÉVERSION**

ACTUALITÉ

> CONVERGENCE PUBLIC-PRIVÉ > ISF, UN ENJEU POLITIQUE  
> HISTORIQUE DE LA SÉCU (2) > URGENCE SOCIALE ET  
ÉCOLOGIQUE

NOTRE ASSOCIATION

> RÉUNIONS UNITAIRES  
> MOBILISATION  
> COMMUNIQUÉ



# Sommaire

## 3. ÉDITORIAL

Projets, valeurs et démocratie

## 4 - 8. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

Convergence public-privé



ISF, un enjeu politique  
Histoire de la Sécu (2)  
Urgence sociale  
et écologique

## 9. NOTRE ASSOCIATION

Réunions unitaires

Mobilisation

Communiqué



## 10-11. DOSSIER

Pensions de réversion

## 12 - 13. MAGAZINE



Dépistage du cancer  
du sein  
Carte d'invalidité et GIR 1-2

## 14. LU POUR VOUS

EN CHIFFRES

## 15. DANS LES SECTIONS

Drôme : débat sur le statut du retraité

## 16. LE 30 MARS DANS LES DÉPARTEMENTS

Revue de la Fédération générale des retraités de la Fonction publique de l'État et des collectivités territoriales et hospitalières, des établissements industriels de l'État et de leurs ayants cause.

**Directeur de la publication :** Michel Salingue

**Rédacteur en chef :** Michel Salingue

**Secrétaire de rédaction :** Michel Salingue

Abonnement annuel 2016 au Courrier du Retraité :  
8 numéros = 30 euros

Rédaction et administration

20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Fax : 01 47 42 13 29

Courriel : [secretariat@fgrfp.org](mailto:secretariat@fgrfp.org)

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation Studio graph (Sèvres)

Impression IPS - Route de Paris 27120 Pacy-sur-Eure

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0322G06323

ELLE EST MONSTRUEUSE !



### Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité(e)s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois fonctions publiques, État, Hospitalière ou Territoriale.

### Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou l'abonnement au Courrier du Retraité appelez le secrétariat de la FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case  et renvoyer ce talon au siège national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial Michel Salingue, secrétaire général

## Projets, valeurs et démocratie

Lorsque vous recevrez ce numéro du Courrier du retraité, le résultat du premier tour de l'élection présidentielle sera connu. Bien difficile, à ce jour, de dire qui seront les deux qualifiés et donc quels projets s'affronteront pour le deuxième tour. Sauf bouleversement de dernière minute, cette campagne électorale aura été bien plus marquée par les « affaires » que par les visions d'avenir de notre société, sans même évoquer le sort des 16 millions de retraités et leur place dans la société.

Un projet de société se définit d'abord par les valeurs qu'il porte et pour la FGR-FP ces valeurs doivent être, avant tout, républicaines et sociales. Certes elles évoluent dans leur forme au fil du temps. La conception que nous avons aujourd'hui de la liberté s'est étoffée depuis 1789 par la fin de l'esclavage et du colonialisme, l'égalité formelle s'est élargie aux femmes, aux homosexuels, alors que la fraternité reste un concept vague qui n'est invoqué que lors des attentats. Quant à

la démocratie, telle qu'elle se décline en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, représentative et formelle, marquée par les renoncements, les affaires et l'abstention massive, elle est aujourd'hui à bout de souffle. Déjà en 1910 le philosophe Alain souhaitait l'élargissement de cette notion de démocratie : « Ce qui définit la démocratie, ce n'est pas l'origine des pouvoirs, c'est le contrôle continu et efficace que les gouvernés exercent sur les gouvernants. » Quant aux valeurs sociales, elles semblent aujourd'hui en recul dans ce pays qui compte 14 % de pauvres, 10 % de chômeurs et un accès aux soins de plus en plus difficile.

Peu à peu, depuis la fin de ce qu'on appelle « les trente glorieuses », s'est installé le primat de l'économique dans la réflexion politique. Pour beaucoup, le point de départ de l'élaboration du projet politique s'opère sur des présupposés économiques (la dette, la baisse des dépenses publiques, l'allègement des « charges »...). Or il n'existe pas de lois économiques comme il existe les lois de la physique, il n'y a que des hypothèses et des choix.

La FGR-FP, parce que c'est son rôle et sur la base de ses valeurs et revendications, s'est impliquée dans cette campagne en s'adressant aux candidats républicains à l'élection présidentielle pour leur rappeler les revendications de l'ensemble des retraités et la nécessité de leur reconnaissance mais aussi notre attachement au statut de la fonction publique et aux spécificités des fonctionnaires retraités. Nos sections départementales feront de même dans le cadre de l'élection législative.

Si une campagne électorale est un moment privilégié pour s'adresser aux futurs responsables politiques, l'action de mobilisation se poursuit en continu comme en témoignent le colloque que nous avons tenu en janvier à Paris, le questionnaire diffusé jusque fin mai et la mobilisation importante de 27 000 retraités à travers tout le pays le 30 mars à l'appel d'organisations syndicales et associatives. Quels que soient demain les résultats de ces élections présidentielle et législative, soyons certains que notre mobilisation pour une retraite décente, une pension qui évolue en tenant compte de l'évolution des salaires, une prise en charge socialisée de la perte d'autonomie, un accès aux soins de qualité pour tous et la reconnaissance de la place des retraités dans la société sera toujours indispensable.

■ Paris, le 6 avril 2017

“ Un projet de société se définit d'abord par les valeurs qu'il porte et pour la FGR-FP ces valeurs sont, avant tout, républicaines et sociales. ”

## RETRAITE

# La convergence public-privé : une réalité

« *Rouvrir le dossier des retraites pour les réformer* », c'est le refrain d'une partition déjà jouée de ceux qui aspirent à gouverner.

Les réformes de 1993, 2003, 2010, 2012... qui devaient « sauver » les retraites des Français, n'ont pas suffi à calmer les ardeurs « réformatrices ». Force est de constater que, suite à ces réformes, les règles de calcul entre les systèmes publics et privés ont été considérablement rapprochées.

## CONVERGENCE DES RÈGLES

Dans son rapport d'octobre 2016, la Cour des comptes en convient, notant que la convergence des règles entre les régimes de la fonction publique et ceux des salariés du secteur privé est aujourd'hui une réalité sur des points essentiels : l'âge d'ouverture des droits des fonctionnaires sédentaires (portés à 62 ans), la durée d'assurance ou les règles de la décote et de la surcote sont désormais harmonisés.

L'âge de l'annulation de la décote (réforme de 2003) et les taux de cotisations à la charge des salariés (réforme de 2010) ne seront totalement alignés qu'à partir de 2020.

Les modalités de revalorisation des pensions sont en outre identiques depuis 2004 entre les régimes intégrés de la fonction publique et le régime général.

## CONVERGENCE DES TAUX DE REMPLACEMENT

Dans *Économie et Statistique*, (DREES, n°491-492, 2017), les au-



« Le taux de remplacement médian est, à l'issue d'une carrière complète, légèrement plus faible parmi les assurés qui finissent leur carrière dans le public que parmi ceux qui la finissent dans le privé. »

teurs font une analyse par simulations sur carrières types. Ils cherchent à éclairer les différences de retraite entre fonctionnaires et salariés du privé en illustrant l'effet des règles sur les montants de pension à carrière salariale donnée.

Si les données disponibles les plus récentes témoignent d'une relative proximité des taux de remplacement entre secteur privé et public, le taux de remplacement médian est, à l'issue d'une carrière complète, légèrement plus faible parmi les assurés qui finissent leur carrière dans le public que parmi ceux qui la finissent dans le privé (73,9% et 75,2% respectivement) pour ceux nés en 1946.

Au vu des résultats qu'ils ont obtenus, il est possible, selon eux, d'affirmer que les règles des régimes de la fonction publique ne sont pas nécessairement plus généreuses que celles du régime du privé (y compris lorsqu'on tient compte des règles Agirc-Arrco qui ne prendront effet qu'à partir de 2019).

## CONVERGENCES ILLUSOIRES

Sous prétexte de simplification et d'harmonisation, rattacher les fonctionnaires en activité aux régimes des salariés du secteur privé est envisagé. Selon que la réforme s'appliquerait aux fonctionnaires d'aujourd'hui en activité ou seulement aux nouveaux embauchés, la phase de transition pourrait s'étendre de 30 à 70 ans. Même la Cour des comptes considère cette perspective comme irréalisable (cf CR n° 212).

Quant à introduire un système dit par comptes notionnels, sous prétexte de modernisation et d'universalité, c'est vouloir substituer à un système par répartition solidaire et intergénérationnel un système purement contributif qui crée l'illusion que la retraite est une forme d'épargne.

Pour la FGRF-FP, les différences entre les systèmes ne justifient en rien les contrevérités véhiculées, démenties par les réalités constatées, ni leur remise en cause.

■ JEAN-PIERRE LANÇON